

Bruxelles, le 9 avril 2025 (OR. en)

7817/25

Dossier interinstitutionnel: 2025/0091(BUD)

FIN 385

NOTE DE TRANSMISSION

Origine:	Pour la secrétaire générale de la Commission européenne, Madame Martine DEPREZ, directrice
Date de réception:	9 avril 2025
Destinataire:	Madame Thérèse BLANCHET, secrétaire générale du Conseil de l'Union européenne
N° doc. Cion:	COM(2025) 350 final
Objet:	PROJET DE BUDGET RECTIFICATIF N° 1 AU BUDGET GÉNÉRAL 2025 BUDGÉTISATION DE L'EXCÉDENT DE L'EXERCICE 2024

Les délégations trouveront ci-joint le document COM(2025) 350 final.

p.j.: COM(2025) 350 final

7817/25

ECOFIN.2.A FR



Bruxelles, le 9.4.2025 COM(2025) 350 final 2025/0091 (BUD)

PROJET DE BUDGET RECTIFICATIF Nº 1 AU BUDGET GÉNÉRAL 2025

BUDGÉTISATION DE L'EXCÉDENT DE L'EXERCICE 2024

FR FR

Vu:

- le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, et notamment son article 314,
 lu en combinaison avec le traité instituant la Communauté européenne de l'énergie atomique, et notamment son article 106 bis,
- la décision (UE, Euratom) 2020/2053 du Conseil du 14 décembre 2020 relative au système des ressources propres de l'Union européenne¹, entrée en vigueur le 1^{er} juin 2021,
- le règlement (UE, Euratom) 2024/2509 du Parlement européen et du Conseil du 23 septembre 2024 relatif aux règles financières applicables au budget général de l'Union (refonte)², et notamment son article 44,
- le budget général de l'Union européenne pour l'exercice 2025, adopté le 27 novembre 2024³,

la Commission européenne présente ci-après au Parlement européen et au Conseil le projet de budget rectificatif n° 1 au budget 2025.

MODIFICATIONS À L'ÉTAT DES RECETTES ET DES DÉPENSES PAR SECTION

Les modifications apportées à l'état général des recettes et en particulier à la section III sont disponibles sur EUR-Lex (https://eur-lex.europa.eu/budget/www/index-fr.htm).

1

Décision (UE, Euratom) 2020/2053 du Conseil du 14 décembre 2020 relative au système des ressources propres de l'Union européenne et abrogeant la décision 2014/335/UE, Euratom (JO L 424 du 15.12.2020).

² JO L, 2024/2509, 26.9.2024, ELI: http://data.europa.eu/eli/reg/2024/2509/oj.

³ JO L, 2025/31, 27.2.2025, ELI: http://data.europa.eu/eli/budget/2025/31/oj.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Le projet de budget rectificatif (PBR) nº 1/2025 vise à inscrire au budget 2025 l'excédent résultant de l'exécution de l'exercice 2024. Comme le prévoit l'article 18, paragraphe 3, du règlement financier applicable au budget général de l'Union⁴ (ci-après le «règlement financier»), le solde de l'exercice 2024 constitue le seul objet du présent PBR, qu'il convient de présenter dans les quinze jours suivant la présentation des comptes provisoires, à la fin du mois de mars 2025.

1. L'exécution de l'exercice 2024 présente un excédent d'environ 1,3 milliard d'EUR, qui est donc inscrit en recette dans le budget 2025.

	(en EUR)		
Ventilation du résultat de l'exécution 2024			
Excédent – recettes	1 071 992 058		
Excédent – dépenses	272 541 081		
Excédent total	1 344 533 139		

- 2. La budgétisation de cet excédent diminuera d'autant la contribution totale des États membres au financement du budget 2025. Les contributions des États membres seront également influencées par les prévisions révisées relatives aux ressources propres; ces chiffres, qui seront disponibles après la réunion du comité consultatif des ressources propres qui aura lieu dans le courant de 2025, seront intégrés dans un projet de budget rectificatif ultérieur, conformément à l'article 44, paragraphe 1, point b), du règlement financier.
- 3. Le tableau ci-dessous présente la ventilation du résultat pour 2024 en termes d'exécution des recettes:

(en EUR)

Ventilation du résultat de l'exécution 2024	Budget (y compris BR 1-5)	Exécution	Variation
Sous-total recettes	149 744 313 559	150 816 305 617	1 071 992 058
Titre 1 – Ressources propres	141 170 058 938	141 046 924 153	-123 134 785
Cotisations et autres droits dans le secteur du sucre	0	0	0
Droits de douane	20 119 010 896	20 066 448 320	-52 562 576
Ressource propre provenant de la TVA	23 462 700 300	23 438 378 443	-24 321 857
Ressource propre fondée sur le RNB	90 448 647 342	90 333 902 377	-114 744 965
Correction des déséquilibres budgétaires accordée au RU	0		0
Réduction brute de la contribution RNB annuelle accordée à certains EM	0	22 974 957	22 974 957
Ressource propre fondée sur les déchets d'emballages en plastique non recyclés	7 139 700 400	7 185 220 055	45 519 655
— Titre 2 – Excédents, soldes et ajustements	632 625 574	668 812 073	36 186 499
Titre 3 – Recettes administratives	2 124 029 799	2 207 810 074	83 780 275
Titre 4 – Produit financier, intérêts de retard et amendes	3 477 560 897	4 688 270 282	1 210 709 385
Titre 5 – Garanties budgétaires, opérations d'emprunts et prêts	0	0	0
Titre 6 – Recettes, contributions et restitutions liées aux politiques de l'Union	2 340 038 351	2 204 489 035	-135 549 316

4. Les variations nettes cumulées dans le titre 1 (*Ressources propres*) et le titre 2 (*Excédents, soldes et ajustements*) s'établissent à - 86,9 millions d'EUR. Cette légère différence négative est principalement due aux différences de change lors de l'encaissement des ressources propres. L'exécution en ce qui concerne les droits de douane était très proche (99,7 %) des prévisions actualisées figurant dans le budget rectificatif n° 4/2024⁵.

⁵ JO L, 2024/2908, 10.12.2024, ELI: http://data.europa.eu/eli/budget_suppl_amend/2024/2908/oj.

JO L, 2024/2509, 26.9.2024, ELI: http://data.europa.eu/eli/reg/2024/2509/oj.

5. Les variations dans le titre 4 (*Produit financier, intérêts de retard et amendes*) représentent un montant de 1 210,7 millions d'EUR, qui se compose du produit des amendes infligées dans le cadre des affaires de concurrence et des intérêts de retard, autres astreintes et intérêts relatifs aux amendes et astreintes. Le tableau ci-dessous présente une ventilation par chapitre/article concerné:

(en EUR)

	Ventilation du résultat de l'exécution 2024	Budget (y compris BR 1-5)	Exécution	Variation
4 0	Recettes provenant des revenus des fonds placés et des comptes bancaires	43 343 107	219 127 182	175 784 075
4 1	Intérêts de retard	5 000 000	414 070 684	409 070 684
4 2	Amendes et sanctions	3 429 217 790	4 055 072 417	625 854 627
420	Amendes liées à la mise en œuvre des règles de concurrence	2 759 966 510	3 876 925 186	1 116 958 676
4 2 1	Astreintes et sommes forfaitaires imposées aux États membres	392 582 618	425 027 787	32 445 169
4 2 4	Intérêts relatifs aux amendes et astreintes	266 392 350	277 051 137	10 658 787
4 2 5	Intérêts, autres charges dues et rendements négatifs se rapportant à des amendes annulées ou réduites		-534 433 777	-534 433 777
4 2 9	Autres amendes et astreintes sans affectation	10 276 312	10 502 084	225 772
Total titre 4 -	Produit financier, intérêts de retard et amendes	3 477 560 897	4 688 270 282	1 210 709 385

Le montant total pour le titre 4 comprend les montants inscrits en tant que recettes négatives au budget 2024 conformément à l'article 48, paragraphe 2, point b), du règlement financier, qui s'élèvent à 534,4 millions d'EUR. Ce montant couvre les versements effectués dans le cadre d'accords de règlement conclus et ayant fait l'objet d'un paiement en 2024 au titre des indemnités forfaitaires, sous la forme d'intérêts compensatoires et d'intérêts moratoires, dues à sept entreprises, conformément à l'arrêt de la Cour du 11 juin 2024 dans l'affaire C-221/22 P, Deutsche Telekom/Commission, concernant le remboursement des amendes en matière de concurrence annulées ou réduites par les juridictions de l'Union, comme indiqué dans le tableau ci-dessous:

Affaire se rapportant à une amende – nom de l'entreprise	Référence de l'arrêt/de l'affaire/du règlement	Montant payé en 2024
Intel Corporation	C(2024) 7789 - règlement	515 547 908,15
HSBC Continental Europe	C(2024) 8168 - règlement	3 470 878,20
Cargolux Airlines	C(2024) 8961 - règlement	9 167 720,98
Alfa Acciai Spa	C(2024) 8935 - règlement	2 177 207,60
Ferriera Valsabbia S.p.A. et Valsabbia Investimenti S.p.A	C(2024) 8935 - règlement	3 110 295,82
AB LIETUVOS GELEZINKELIAI	C(2024) 9249 - règlement	954 307,25
Ferriere Nord	C-31/23 P – Dispositions RF 2024	5 459,18
	Total	534 433 777,17

6. Le tableau ci-dessous présente une ventilation du résultat pour 2024 en termes d'exécution budgétaire des dépenses, toutes institutions confondues:

(en EUR)

Ventilation du résultat de l'exécution 2024	Budget (y compris BR 1-5)	Exécution	Variation
Sous-total dépenses	149 744 313 559	149 471 772 478	-272 541 081
Exécution des crédits autorisés dans le budget	149 744 313 559	149 666 470 351	-77 843 208
Commission européenne	144 789 478 943	144 755 050 234	-34 428 709
Rubrique I – Marché unique, innovation et numérique	20 900 214 848	20 891 008 487	-9 206 361
Rubrique 2a – Cohésion économique, sociale et territoriale	26 492 680 940	26 492 552 689	-128 250
Rubrique 2b – Résilience et valeurs	9 487 240 081	9 486 872 539	-367 542
Rubrique 3 – Ressources naturelles et environnement	56 109 912 207	56 102 662 897	-7 249 310
Rubrique 4 – Migration et gestion des frontières	3 261 454 374	3 259 659 164	-1 795 210

Variations du taux de change sur les dépenses	0	-43 634 408	-43 634 408
Service européen pour l'action extérieure	0	-13 359 180	-13 359 180
Contrôleur européen de la protection des données	0	-569 588	-569 588
Médiateur européen	0	-71 295	-71 295
Comité des régions	0	-823 819	-823 819
Comité économique et social européen	0	-2 110 497	-2 110 492
Cour des comptes européenne	0	-432 050	-432 05
Cour de justice de l'Union européenne	0	-3 883 888	-3 883 88
Conseil et Conseil européen	0	-7 732 840	-7 732 84
Parlement européen	0	-25 848 495	-25 848 49
- Autres institutions	0	-54 831 651	-54 831 65
Annulation de crédits inutilisés reportés des exercices antérieurs (reports de droit et par décision)	0	-54 686 019	-54 686 01
Annulation de crédits inutilisés reportés des exercices antérieurs (conformément à l'article 12, paragraphe 7, du règlement financier)	0	-41 545 794	-41 545 79
- Commission européenne	0	-96 231 813	-96 231 81
Annulation de crédits reportés des exercices antérieurs	0	-151 063 465	-151 063 46
Service européen pour l'action extérieure	880 130 703	880 087 667	-43 03
Contrôleur européen de la protection des données	24 329 460	23 361 542	-967 91
Médiateur européen	13 667 466	13 504 003	-163 46
Comité des régions	123 178 345	123 021 166	-157 17
Comité économique et social européen	164 945 524	163 650 457	-1 295 06
Cour des comptes européenne	185 655 890	181 501 318	-4 154 57
Cour de justice de l'Union européenne	503 782 531	498 590 992	-5 191 53
Conseil et Conseil européen	676 881 123	652 535 893	-24 345 23
Parlement européen	2 382 263 574	2 375 167 078	-7 096 49
Instruments spéciaux thématiques – Autres institutions	4 954 834 616	4 911 420 117	-43 414 49
	4 899 151 050	4 899 145 503	-10 135 66 -5 54
Rubrique 6 – Le voisinage et le monde Rubrique 7 – Administration publique européenne	14 453 653 092 7 101 665 987	14 452 755 403 7 091 530 325	-897 68
Rubrique 5 – Sécurité et défense	2 083 506 364	2 078 863 226	-4 643 13

- 7. Le montant non exécuté des crédits budgétaires votés, toutes institutions confondues, s'est établi à 272,5 millions d'EUR. La Commission a exécuté 99,98 % des crédits de paiement autorisés (y compris reports à 2025). La sous-exécution enregistrée par la Commission portait sur un montant de 34,4 millions d'EUR de crédits votés et de 96,2 millions d'EUR de crédits reportés des exercices antérieurs.
- 8. De même, le niveau de la sous-exécution et de l'annulation des crédits concernant les autres institutions est resté faible en 2024.